

actualités psychologiques



2003 • 14

Observer et rédiger des documents en psychologie légale

Henriette Haas

Institut de Psychologie • Université de Lausanne

A l'Université, les étudiants apprennent des théories scientifiques, en l'occurrence sur les différentes maladies psychiques ou les différentes infractions, sans avoir personnellement l'expérience de la réalité humaine à laquelle ils seront confrontés dans la pratique de leur métier. Lors des premières expériences pratiques, force est de constater qu'il y a un décalage important entre la réalité clinique et la théorie. L'histoire qui se constitue entre les différents acteurs ne se présente donc que rarement comme un récit cohérent. Le présent livre commencera par une approche systématique de l'observation. Le second chapitre sera consacré à la description. Celle-ci n'est pas un enregistrement fidèle de l'original, elle ressemble plutôt à la traduction d'un texte dans une autre langue. La description faite, comment interpréter correctement ce que l'on a observé ? Enfin, le tout doit être mis sur papier en une forme prescrite par la loi. Pour certains la "paperasse" ne suscite guère de l'enthousiasme. Néanmoins, elle est loin d'être superflue, car il arrive que le travail avec les délinquants puisse rapidement et de manière inattendue se transformer en un champ de mines. Dans le chapitre sur la rédaction des documents, on verra que la précision et la rigueur de la forme écrite peuvent éviter un désastre.

L'auteur :

Henriette Haas est Docteur en psychologie clinique et spécialiste en psychothérapie de la Fédération suisse des psychologues (FSP). Elle a travaillé pendant cinq ans dans un centre ambulatoire de psychiatrie sociale avec des adolescents en difficulté et des toxicomanes, et ensuite avec des détenus du plus grand pénitencier suisse (Strafanstalt Pöschwies), également pendant cinq ans. Depuis 1996, elle est Professeur assistante à l'Ecole des sciences criminelles (antérieurement l'Institut de police scientifique et de criminologie) de l'Université de Lausanne où elle enseigne la psychologie légale et la pénologie clinique. Autres enseignements : à l'Ecole Suisse de la Magistrature et à l'Institut Suisse de Police. Depuis 2003 elle est également Privat-docent en psychologie légale à l'Université de Zurich.



Commande

_____ ex. actualités psychologiques 2003 • 14
Henriette Haas
Observer et rédiger des documents en psychologie légale
2003, 89 pages • frs 18.- (ISSN 1420-9284)

Nom : _____

Adresse : _____

A envoyer à : Secrétariat de l'Institut de Psychologie, BFS2,
Université de Lausanne, 1015 Lausanne

Ou commander par email : Laetitia.kolly@ip.unil.ch

Pour tout renseignement téléphonique, appelez : 021 / 692 32 60